



CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU- 23 juin 2020

Absent excusé : M. Yannick Defolie - pouvoir au maire
 Désignation d'un secrétaire de séance : Francis Roch

■ Commissions municipales - Création

Le conseil municipal décide de créer trois commissions ; le maire étant président de toutes les commissions (Code des communes - article L. 2121-22 alinéa 2) :

Après délibération, le conseil municipal désigne les membres suivants :

- Finances

Sont membres : M^{mes} Isabelle George, Marie-Reine Jeandel et M. Olivier Simon

- Travaux, environnement et embellissement

Sont membres : M^{me} Marie-Reine Jeandel et M. Olivier Simon

- Jeunesse

Sont membres : M^{mes} Nathalie Panigot et Sabrina Roche

Les personnes, dont le nom est souligné, sont en charge de la commission et peuvent prendre l'initiative de convoquer la commission idoine après concertation avec le maire.

Une ou plusieurs autres commissions pourront être créées opportunément.

■ Désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome (SDAA) 54

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner :

Titulaire : M. Yannick Defolie

Suppléant : M. Francis Roch

■ CCAS - Désignation des membres

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire siéger l'intégralité du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

■ Vote des taux 2020

La taxe d'habitation n'existe plus - L'État verse une compensation basée sur les renseignements 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux suivants pour 2020.

Taxes	Bases 2020	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	35.700	5,91%
Taxe foncière (non bâti)	18.200	19.45%
CFE	6.400	12,08 %

Sans changement par rapport à 2019

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

■ Accord de subventions 2020

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Anciens combattants et PG :	40,00 €
ADMR - Aide à domicile en milieu rural :	50,00 €
Association Giri-Anim' :	1 000,00 €
Participation aux permis de conduire (x2) :	200,00 €
Aide aux départs en vacances en colonie (x3) :	150,00 €
Souvenir français :	50,00 €
Chorale Chanteraine :	50,00 €
Sclérose en plaques :	50,00 €
Octobre rose :	50,00 €
Croix Rouge :	50,00 €
CCAS :	958,00 €
TOTAL :	2 648,00 €

■ Commune - Budget 2020

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2020

Fonctionnement et investissement

Détail des projets d'investissement - voir page 5

■ Assainissement - Budget 2020

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2020.

■ Commission communale des impôts directs CCID

Le conseil municipal propose 24 membres à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

En retour, le directeur en désigne 12 (6 titulaires et 6 suppléants).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer :

M^{mes} Isabelle George, Marie-Reine Jeandel, Nathalie Panigot, Sabrina Roche, Lydia Viera-Rodriguez, Lydia Thiébaut et Isabelle Marchand.

MM Yannick Defolie, Olivier Simon, Louis Voirin, Gilbert Henry, Jean-Marie Simon, Pierre Simon, Jean Panigot, Patrick Bergé, Pascal Jeandel, Xavier Henry, Yannick Tramontin, Lionel Faron, Bruno Guyot, Régis Blancheton, Romuald Mahler-Gley, Clarence Michener et Mikaël Masson.

Le maire étant membre d'office de la CCID.

■ Remplacement des luminaires d'éclairage public - Demandes de subvention

Demande de subvention au Syndicat Départemental d'Électricité 54 (SDE 54)

Dans son paragraphe « **Subvention ADEME pour le remplacement des luminaires d'éclairage public** » le SDE 54 prévoit : « *une assistance aux collectivités pour les aider à la mise en œuvre des travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public.* »

Dans ce cadre, la commune de Giriviller, dont l'éclairage actuel aux lumières monochromatiques datent de 2012, :

- Souhaite passer à un système d'éclairage par LED qui permettrait une économie substantielle de la consommation électrique,
- Sollicite une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Électricité 54
- Accepte le devis Alizon d'un montant de 9.684.00 € ttc
- Inscrit la dépense au budget de la commune

Principe (par horloge astronomique)

- De l'allumage jusqu'à 22h : 100% de puissance.
- Puis, de 22h à 5h : 50% de puissance,

■ Budget du CCAS

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif 2019

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2019

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2020

■ Correspondant Défense

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer M. Olivier Simon.

■ Taxe d'assainissement 2020

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, le montant de la taxe d'assainissement 2020 :

- 5.00 € par compteur, et
- 0.28 € par m³ d'eau consommé.

Sans changement par rapport à 2019

■ Affouages 2020

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, le prix du stère 2020 :

- Prix du stère : 2.50 € ht ou 2.75 € ttc

Sans changement par rapport à 2019

- Et enfin, de 5h à l'extinction : 100% de puissance.

Réseau concerné

L'intervention se ferait sur la totalité des 20 points lumineux que compte la commune

Coût

8.070.00 € ht ou 9.684.00 € ttc (484.20 € ttc par luminaire)

Plan de financement (sur ttc)

- | | |
|--|-------------------|
| - ADEME - SDE (20% sur ht) --> | 1.614.00 € |
| - Commune fragile (Département*) : --> | 3.000.00 € |
| - TVA (récupération n+1 à 16.40 %) --> | 1.323.00 € |
| - Autofinancement (38.70%) --> | <u>3.747.00 €</u> |
| | 9.684.00 € |

* *Au titre des communes fragiles*

Date des travaux

2020 / 2021

Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle 80, boulevard maréchal Foch
54520 Laxou 6 Téléphone : 03 83 28 95 80

■ **Demande de subvention au Conseil départemental au titre des « communes fragiles »** Idem que ci-dessus

■ **Borne incendie déclassée - Don**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner une borne incendie déclassée en fonte, à M. Lionel Faron de Giriviller.

■ **Location - maison rue Boudière**

Le nouveau locataire est M. Romuald Mahler-Gley. Il entrera en possession des lieux le 26 juin 2020.

La commune n'aura perdu que 23 jours de loyer.

■ **Fleurissement 2020** - Plantation du 13 juin 2020

175 géraniums

+ 15 géraniums (*don*)

9 rosiers

+ 10 rosiers (*don*)

12 iris

+ 5 pieds de vigne (*don*)

+ 7 arbustes à fleurs (*don*)

■ **Giri-Anim'**

Une assemblée générale se tiendra vendredi 26 juin 2020.

■ **Salle polyvalente - terrasse**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'abaisser (entre -30 et -50 cm) la haie vive qui borde à l'Est la terrasse, et d'arracher les conifères morts.

■ **Prime COVID-19**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une prime COVID-19 à :

- Sophie Curin (secrétaire de mairie) : 250.00 €

- Bernard Weyer (ouvrier communal) : 250.00 €

■ **Aménagement d'un terrain de pétanque**

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'aménager un terrain de pétanque (et quilles) sur un terrain - chemin du ruisseau de la Malmaison - mis à disposition par M. Simon à titre gracieux, sachant que cet équipement est, et restera, précaire.

L'aménagement devra se faire à moindre coût, par notre ouvrier communal, et avec des matériaux de récupération.

La pose de mobilier urbain sera proposée ultérieurement.

Le maire,



Francis Roch



INVESTISSEMENT 2020 Projet

INVESTISSEMENT 2020 Projet

Article	INVESTISSEMENT	Détails	Montant
001	Déficit reporté		10 445,33 €
16	Emprunts (Capital + caution)		8 252,00 €
2117	Bois et forêt		7 428,00 €
21311	Salle polyvalente	Prise extérieure de 32 A	150,00 €
21311	Mairie	Porte d'entrée du secrétariat	1 200,00 €
21318	Église	Réfection du clocher* dont anti-pigeons de 1.780 € ttc	20 000,00 €
2132	Hangar Leroy	Démolition (10.000 € - attendre projet)	1 000,00 €
2132	Logement communal	Remplacement du brûleur	5 448,00 €
21534	Éclairage public	Passage aux LED (: 9,684,00 € ttc) ---> 2021	450,00 €
21568	Sécurité 1ère tranche 2019	RAR Remplacement de 2 bornes incendie (2019)	1 608,00 €
21568	Sécurité 2e tranche	Remplacement de 2 bornes incendie ---> 2021	150,00 €
21578	Lieux dits	Pancartes et poteaux	400,00 €
21783	Mairie	Numérisation état-civil	200,00 €
2188	Mairie	Armoire métallique	
2188	Atelier	Souffleur- Mutualisation - 50/50 avec Vennezey**	
2188	Atelier	Gyrophare du tracteur	
	TOTAL INVESTISSEMENT		56 731.33 €

* En principe, pris en charge par Groupama (tempête février/mars 2020 - ardoises du clocher)

** Giriviller paie 100% de l'appareil et se fait rembourser 50% par Vennezey

NOTA : Les chiffres ci-dessus sont donnés avant consultation d'entreprises ou de fournisseurs.